

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**VENDREDI 10 JUILLET 2020 À 20 HEURES**

Date de la convocation : 29/06/2020

Transmise le : 29/06/2020

Membres élus : 15

en fonction : 15

présents : 10

### Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Yveline TEXIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Serge HULINE, Mme Jamila BARKANI.

Absents excusés : Mme Sylvie BLOTTIN, ayant donné pouvoir à Mme Dominique MAROQUIN ; Mme Véronique TUFFIER, ayant donné pouvoir à Mme Yveline TEXIER, M. Philippe SOULIER, ayant donné pouvoir à M. Patrick DESMOULINS, M. Denis FERRIÈRE, ayant donné pouvoir à M. Jacques ROUSSEL, M. Francis POMMIER, ayant donné pouvoir à M. Marc LECOEUR.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Nomination des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales.
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.**

**Vu** le Code Électoral et notamment le titre III relatif à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et les articles R. 131, L. 288 et L. 289,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15, L.2121-16, L. 2121-17, L. 2121-18, L. 2121-26 et L. 2122-17,

**Vu** le décret N°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs pour le renouvellement de la série 2 dont fait partie l'Eure-et-Loir,

**Vu** la circulaire N° NOR INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle que la date des élections sénatoriales est fixée au 27 septembre 2020. Lors de ces élections, voteront afin d'élire les Sénateurs, les délégués de chaque Commune désignés par le Conseil Municipal.

La Commune de La Bourdinière Saint-Loup ayant moins de 9000 habitants, elle doit élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

L'élection des délégués et celle des suppléants se déroulent séparément dans les conditions suivantes :

- Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance au cours de laquelle sont élus les délégués et les suppléants peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable. L'ordre des suppléants est déterminé par le nombre de voix obtenues. En cas d'égalité de suffrages, la préséance appartient au plus âgé.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

Dans chaque commune, les résultats du scrutin sont rendus publics dès l'achèvement du dépouillement.

Les procès-verbaux sont arrêtés et signés et un exemplaire en est affiché à la porte de la mairie. Un exemplaire en est immédiatement transmis au préfet par le Maire.

Les conditions ayant été rappelées, Monsieur le Maire présente les candidatures :

- Liste des titulaires : M. Marc LECOEUR, M. Jean-Jacques MOREAU et M. Philippe SOULIER,
- Liste des suppléants : Mme Dominique MAROQUIN, M. Jacques ROUSSEL et Mme Yveline TEXIER.

Les résultats du vote sont les suivants :

### **1. Élection des délégués titulaires :**

Nombre de bulletins : 15

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Marc LECOEUR a obtenu 15..... voix

M. Jean-Jacques MOREAU a obtenu ...15.. voix

M. Philippe SOULIER a obtenu ...15.. voix

M. Marc LECOEUR, M. Philippe SOULIER et M. Jean-Jacques MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus délégués titulaires.

### **2. Élection des délégués suppléants :**

Nombre de bulletins :15

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Mme Dominique MAROQUIN a obtenu ...15.. voix

M. Jacques ROUSSEL a obtenu ...15.. voix

Mme Yveline TEXIER a obtenu ...15.. voix

Mme Yveline TEXIER, M. Jacques ROUSSEL, et Mme Dominique MAROQUIN, ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus délégués suppléants.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Prochaine réunion** : Lundi 14 septembre.

**Courrier** : Monsieur le Maire lit une lettre relative à Chartres Métropole et à sa présidence, adressée par M. REDOUTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.



Le Maire,

Marc LECOEUR.